

PAS DE CALAIS

Arrondissement

MONTREUIL/MER

Canton

LUMBRES

Commune

PARENTY

5 Route de Desvres

62650 PARENTY

03.21.90.71.77

parentymairie@laposte.net

COMMUNE DE PARENTY

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 AOUT 2024

Le vendredi 02 août à 19 heures, sur convocation de Monsieur Serge DEPRAITER, Maire, en date du 23 Juillet 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en Mairie de PARENTY.

Etaient Présents : Mesdames Marie-France HUCHIN- Carine FOURCROY- Elisabeth LEMOR- Messieurs Frédéric DUPEND- Serge DEPRAITER- Julien MAILLY-Philippe DUBOELLE-Michel GOURLAIN- Olivier DELSEAUX- Sébastien HIBON.

Procurations : Madame Marie ANDRIEU à Madame Marie-France HUCHIN, Monsieur THOMAS PERON à Monsieur Frédéric DUPEND, Monsieur Rémy MARBEUF à Monsieur Serge DEPRAITER, Monsieur Damien LEDUC à Madame Carine FOURCROY et Monsieur Ludovic LOZINGUEZ à Monsieur Julien MAILLY.

Absents excusés :

L'ordre du jour étant le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Statut secrétaire de mairie
- Marché public requalification du centre bourg
- Dossier de subventions en cours-requalification du centre bourg
- Départ locataire logement communal
- Questions diverses

1- Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-France HUCHIN se propose, et, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Michel GOURLAIN trouve dommage :

- De ne pas relire le procès-verbal du conseil municipal lors de la réunion suivante.
- De ne pas avoir la dernière version du procès-verbal du dernier conseil municipal lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que lors du dernier conseil municipal, il a été voté à l'unanimité la non-relecture du procès-verbal de la réunion précédente étant entendu que chacun la reçut pour lecture.

Néanmoins, la version définitive sera envoyée avec la convocation du conseil municipal.

2- Statut du secrétaire de mairie :

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur LEGRAND a été embauché pour remplacer Madame DERUELLE, secrétaire de mairie mise en disponibilité pour raisons personnelles à partir du 1^{er} Décembre 2022 pour une période de 6 mois renouvelable et à ce jour, la demande a été renouvelée jusqu'au 1^{er} Juin 2025.

Un CDD a été signé pour une période allant du 28/11/2022 au 28/05/2023, du 29/05/2023 au 28/11/2023 (suite à la demande de renouvellement de la mise en disponibilité pour raisons personnelles de Madame DERUELLE), du 01/12/ 2023 au 28/02/2024 pour une durée de 16 h hebdomadaires.

N'ayant pas de retour de la demande de renouvellement de la mise en disponibilité de Madame DERUELLE et en accord du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, il a été proposé de recruter Monsieur LEGRAND en tant qu'adjoint administratif territorial, fonctionnaire titulaire à raison de 5h15 hebdomadaires au 1^{er} Mars 2024 (dans les mêmes conditions étant donné qu'il est déjà en poste dans une autre commune).

Depuis sa titularisation au poste de PARENTY, Monsieur LEGRAND s'est vu attribuer plusieurs payes à hauteur de 328 € au lieu des 1300 € prévus. La différence a été compensée par Monsieur le Maire avec son indemnité d'élu.

Des échanges avec le Centre de Gestion et la Trésorerie ont eu lieu afin de trouver une solution pour garder Monsieur LEGRAND.

La solution serait la suivante :

Étant donné la charge de travail du secrétariat de mairie et du temps de travail effectif en mairie, Monsieur LEGRAND a déposé sa démission le 24 Juin 2024 à Monsieur le Maire de PARENTY étant donné que sa situation administrative lui est défavorable.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il accepte la décision de Monsieur LEGRAND et qu'il sera radié des effectifs au 31 Juillet 2024.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal, les différentes tâches menées à bien par Monsieur LEGRAND au fur et à mesure du temps passé en mairie et à distance : rattrapage des erreurs de comptabilité, de l'état-civil, de l'urbanisme, des archives municipales, des dossiers de subventions et solde à recevoir, du budget et qu'il n'a pas été fait de retour négatif de ses services rendus par la population et/ou les institutions publiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la signature d'un CDD du 1^{er} Août 2024 au 28 Février 2026, à 5h15 hebdomadaires et 3 heures complémentaires afin de respecter le temps de travail légal d'un fonctionnaire étant donné que Monsieur LEGRAND est déjà à 32h dans une autre collectivité en catégorie A contractuel afin que Monsieur LEGRAND puisse avoir la même rémunération que sa prédécesseuse.

Au point de vue rémunération, il est proposé au Conseil Municipal de rémunérer Monsieur LEGRAND au grade d'attaché principal, Echelon 5, indice Brut 791- Majoré 655, primes et indemnités selon délibérations prises par le Conseil Municipal et selon le cadre d'emplois.

Monsieur Michel GOURLAIN se dit interloquer concernant le grade de catégorie A que Monsieur LEGRAND a pour ce contrat. En effet, dans les villages aux alentours, les secrétaires de mairie sont plus de catégorie C. La catégorie B est réservée aux personnes ayant un concours ou une certaine ancienneté avec des missions d'encadrement plutôt qu'un travail de secrétariat (sans remettre en cause les compétences de Monsieur LEGRAND) et la catégorie A c'est le dernier grade pour les personnes en fin de carrière comme un chef de service ou un DGS dans une com.com ou une grosse collectivité (Boulogne sur Mer/Saint Martin Boulogne/Desvres...).

Monsieur Philippe DUBOELLE et Monsieur Michel GOURLAIN approuvent le changement de grade de Basile Legrand en catégorie A sous couvert de la validation du Centre de gestion.
(Rajout après lecture des conseillers)

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte :

- les propositions de Monsieur le Maire concernant la situation administrative de Monsieur LEGRAND soit : signature d'un CDD du 01/08/2024 au 28/02/2026 avec la rémunération

au grade d'attaché territorial contactuel, Echelon 5, indice Brut 791- Majoré 655, primes et indemnités selon délibérations prises par le Conseil Municipal et selon le cadre d'emplois

- De prévoir les sommes au budget communal
- Signer tous documents afférant au dossier

3- Marché Public Requalification du Centre Bourg :

Monsieur le Maire rappelle les différents chiffres du marché qui s'élève à un montant d'1 315 500,70 € HT.

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Benoit SOUFFLET, Cabinet RESELVIA va se charger de la mise en ligne du marché une fois le dossier établi.

Monsieur GOURLAIN s'étonne que le cabinet RESELVIA est en train de monter le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la réalisation des travaux.

En effet le contrat passé avec le bureau d'études s'arrête au niveau de l'Avant-projet (AP) c'est à dire au montage et suivi des dossiers de subventions.

Pour l'élaboration du DCE et le suivi des travaux, la commune doit passer un nouveau contrat avec un bureau d'études.

Monsieur le Maire contacte immédiatement Monsieur SOUFFLET afin qu'il puisse donner une réponse au questionnement de Monsieur Michel GOURLAIN.

Monsieur SOUFFLET confirme à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal (téléphone sur haut-parleur) rappelle qu'une première mission de Maitrise d'œuvre a été confiée au groupement RÉSELVIA Ingénierie, et à l'Atelier d'Architecture IDEA, pour réaliser une étude 'diagnostic, faisabilité, avant-projet, comprenant également l'élaboration des dossiers de demandes de subventions', et pour réaliser une mission de projet d'Urbanisation comprenant : un Diagnostic Architectural, des propositions de ravalement, et un scénarios d'aménagement.

L'étude pour le projet d'Urbanisation est en cours, et la 1ère phase de la mission relative au projet technique de requalification et d'aménagement est terminée.

Monsieur SOUFFLET indique à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal qu'au regard de l'avant-projet et de l'avancement du montage financier de l'opération, il convient de lancer une consultation pour terminer dans un 1^{er} temps l'étude du projet comprenant les phases :

- ***PRO / DCE - Etude de Projet & Dossier de Consultation des Entreprises***
- ***ACT Assistance pour la passation des marchés de travaux.***

Il précise qu'une consultation spécifique sera lancée pour le suivi des travaux en fonction du montant des offres.

(Rajout après lecture des conseillers)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer la consultation pour terminer l'étude du projet d'aménagement

Monsieur Michel GOURLAIN s'étonne que la commune n'ait pas contacté l'architecte (Cabinet IDEA) sur la suite du projet.

Monsieur le Maire répond que l'acquisition du terrain n'étant pas réalisé à ce jour par l'EPF, la mission ne peut être engagée. Il reste à devoir au cabinet IDEA la totalité des sommes prévues pour sa mission.

A ce jour, l'EPF prévoit la signature d'une convention fin septembre 2024 pour l'acquisition des terrains auprès des différents propriétaires en respectant l'estimation des Domaines.

Sur l'interrogation de la mise en peinture des murs de la cour de la salle des fêtes et du parking sachant que dans le cadre de la requalification, le mur du garage est voué à une démolition ultérieure. Monsieur le Maire répond que l'état des peintures nécessite grandement des travaux.

Monsieur Le Maire répond à la question de la mise en place des panneaux à 30kms alors que le conseil avait souhaité attendre les travaux de requalification, qu'il faut bien une action de la mairie afin de faire ralentir les véhicules ce qui permet de ne pas engager la responsabilité de la Mairie donc du Maire sur son inaction.

4- Dossiers de subventions en cours-Requalification du Centre Bourg :

Monsieur le Maire rappelle les subventions qui ont été accordées à ce jour :

- Département du Pas de Calais : 200 000 € au titre du MMU
- Département du Pas de Calais : 50 000 € au titre du FARDA
- Département du Pas de Calais : 15 000 € au titre des amendes de police
- Département du Pas de Calais : 15 000 € au titre de l'aide à la voirie communale.
- Département du Pas de Calais : 30 000 € au titre des inondations
- Région Hauts de France : 241 012 € au titre d'ACTES
- Région Hauts de France : 50 000 € au titre des inondations
- Préfecture du Pas-de-Calais (Etat) : 147 832,75 € au titre du FEAC (Fond Exceptionnel d'accompagnement des Collectivités Territoriales) et 57 539,27 € au titre de la DSEC (Dotation de solidarité en faveur de l'Équipement des collectivités territoriales)

Soit un total de 806 384,02 € de subventions acquises et notifiées soit 61,30% du montant HT des travaux.

Pour la DETR et la DSIL 2024, après plusieurs rendez-vous avec la sous-préfecture, il n'y aura pas de soutien cette année. Le dossier sera à déposer en 2025 mais la Sous-Préfecture assure vouloir financer ces travaux dans la mesure du possible.

Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal souhaite ne financer les travaux qu'à la hauteur 20% du montant HT soit 236 100,14 €.

Il sera possible de monter d'autres dossiers de subventions (FARDA par exemple) afin d'atteindre les 80%.

5- Départ locataire logement communal :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur et Madame CARON, locataires du logement communal près de l'école a donné son préavis au 1^{er} Juillet 2024. Le logement sera libre le 1^{er} Septembre 2024. Une visite sera prévue prochainement afin faire l'état des lieux du logement pour estimer au mieux les travaux de réfection du logement à engager. Pour rappel, Monsieur et Madame CARON sont locataires depuis 17 ans.

6- Tour de table des questions diverses par conseiller :

Madame Carine FOURCROY : Ayant procuration de Damien LEDUC, ce dernier la missionne pour connaître les travaux envisagés suite aux inondations 2023/2024.

Monsieur le Maire répond que le SYMCEA est venu couper les arbres et que les travaux de bassin versant sont à la charge du SYMCEA et des organismes compétents, la collectivité n'a pas les compétences pour intervenir.

Lors de la tenue du bureau de vote des élections législatives 2024, Monsieur Jean-Michel LANCE s'est plaint de ne pas avoir eu de goudronnage dans son entrée alors que son voisin Monsieur DEREUGNAUCOURT a été servi.

Monsieur le Maire répond que 13 tonnes d'enrobés ont été mis dans les nids de poules et une partie sur la voirie pour protéger la maison de Monsieur DEREUGNAUCOURT qui se situe en contre bas de la route alors que l'habitation de Monsieur LANCE est déjà protégée.

Madame FOURCROY, Présidente de l'association de la Bibliothèque, va réunir ses membres dans les jours à venir afin de leur annoncer de son arrêt de la présidence de la Bibliothèque et de voir avec son groupe du devenir.

Monsieur Sébastien HIBON fréquente pour sa part la bibliothèque et Desvres et Monsieur Philippe DUBOELLE lors de ses présentes fréquentations n'a pas trouver son bonheur dans les ouvrages disponibles.

Madame Elisabeth LEMOR : Rien à signaler

Monsieur Michel GOURLAIN :

- Le taillage de la haie de la ruelle est à effectuer. L'agriculteur, Monsieur Damien HUCHIN et Monsieur DELPLANQUE Michel effectueront ces travaux après le 17/08/2024, date imposée par les services de l'Etat.
- L'état du cimetière est sale. Monsieur Le Maire rappelle que l'employé de commune est absent pour maladie depuis le 27.05.2024 au 29.07.2024, que durant cette période, l'ESAT de Parenty et l'entreprise TINTILLIER Rudy ont dépannés la commune, mais la surcharge de travail ne leurs ont pas permis d'être aussi présents qu'il aurait été souhaitable. Campagne service contacté avait un emploi du temps très chargé.
- Regrette que dans le marché bon à commandes passé avec la SARL DEPRAITER, que celle-ci ne soit pas intervenu dans l'entretien du cimetière. Monsieur le Maire précise que l'entreprise ne réalise plus ce genre de prestation. Monsieur GOURLAIN prend rendez-vous avec Monsieur LEGRAND pour consulter le marché bons à commandes en mairie. Sur toutes les entreprises contactées, seul l'entreprise SARL DEPRAITER a répondu.

Monsieur Philippe DUBOELLE :

- La benne à déchets verts est pleine régulièrement. Monsieur le Maire précise que cette benne est vidée toutes les semaines et mise à disposition aux habitants gratuitement.

Monsieur Frédéric DUPEND : Rien à signaler

Monsieur Olivier DELSEAUX : Rien à signaler

Monsieur Sébastien HIBON :

- rappelle certaines crevasses dans la chaussée au niveau de la Mutelette sont a combler. Monsieur le maire précise que ces travaux sont prévus dans la deuxième phase d'enrobée prévu ultérieurement.
- Constate que les panneaux de signalisation du chemin pédestre ont besoin d'entretien. A voir avec l'association en charge. Le panneau « motte féodale » n'est même plus là.

Madame Marie-France HUCHIN : Rien à signaler

Monsieur Julien MAILLY :

- Demande que la clé de la porte de la cuisine soit présente pour les besoins des manifestations et des traiteurs.
- Le frigo de la cantine a une défaillance d'allumage. Monsieur le Maire fera passer le réparateur.
- Constate que les déplacements avec le buggy de Monsieur LHOMME ne sont pas autorisés sur la route et présentent des dangers.
- Rappelle au conseil que les installations pour les festivités des illuminations de la Vallée de la Course sont prévues le mercredi 14/08/2024 à 17h30 à l'atelier communal.

Monsieur Le Maire :

- Présence de 180 participants pour le repas et la fête du 14 Juillet 2024.
- M.WARD est nommé Directeur du RPI à compter de la rentrée scolaire 2024
- Le Maire propose à Monsieur WARD d'utiliser la bibliothèque pour remplacer un bureau manquant à l'école.
- A la rentrée 2024, un enfant de Parenty ayant un handicap important (manque d'une main), inscrit à l'école, souhaite fréquenter la cantine scolaire. Son état nécessite une assistance particulière lors des repas (la question sera évoquée par M. Le Maire à la Communauté de Communes qui a compétence).

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22h13